

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : SY12-1 - Gestionnaires : Comprendre la comptabilité des

copropriétés

Durée: 7h00

Type: Présentiel

Public

Syndics de copropriétés et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Acquérir les fondamentaux de la gestion comptable d'une copropriété, élaborer efficacement un budget.

Savoir interpréter les annexes pour mieux les présenter en conseil syndical et en assemblée générale et, ainsi, apporter des réponses pratiques aux copropriétaires.

Pré-requis

Aucun.

Programme

- 1 Introduction : Les principes de comptabilité générale adaptés à la comptabilité des copropriétés.
 - Une comptabilité d'engagement.
 - Une comptabilité en partie double.
 - Une nomenclature comptable.
- 2 Le budget de la copropriété.
 - Objectif du budget.
 - Sa préparation.
 - L'importance des exercices antérieurs.
- Le calcul des provisions.
- Le contenu.
- Les ajustements.
- 3 Les documents à transmettre en cas de contrôle par le conseil syndic, les copropriétaires ou les locataires.
 - Les pièces comptables.



Editeur accrédité : Meelk 40 Rue du Louvre - 75001 Paris SIBEN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 € APE : 6201Z

TVA Intra. : FR 24 844282863 ICS : FR63ZZZ85B0FE



- Le relevé général des dépenses.
- Les relevés bancaires.
- Le grand-livre et le livre-journal.
- Les rapprochements bancaires.
- 4 Les documents à transmettre via l'extranet.
- 5 Les documents à transmettre en assemblée générale.
 - 5.1 Dispositions générales fixant le cadre juridique de la présentation des 5 annexes obligatoires.
 - Annexe 1 : Etat financier après répartition.
 - Annexe 2 : Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) et budget prévisionnel de l'exercice (N+2).
 - Annexe 3 : Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) et budget prévisionnel de l'exercice (N+2).
 - Annexe 4 : Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles hors budget de l'exercice clos réalisé (N).
 - Annexe 5 : Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votées non encore clôturées à la fin de l'exercice.
 - 5.2 Les annexes non obligatoires.
 - Annexe 6 : La liste des soldes des comptes des copropriétaires.
 - Annexe 7 : L'état après-répartition.
 - Annexe 8 : Le compte du fonds de travaux.
- 6 Lire et expliquer les différentes annexes comptables.
 - Les informations contenues dans les différentes annexes.
 - Savoir repérer et expliquer les données « sensibles » pour la copropriété telles que :
 - Augmentation des postes de dépenses.
 - Charges impayées.
 - Créances irrécouvrables.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr.

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr). Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Questionnaire d'évaluation de la formation.



Editeur accrédité : Meelk 40 Rue du Louvre - 75001 Paris SIBEN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 € APE : 6201Z

TVA Intra. : FR 24 844282863 ICS : FR63ZZZ85B0FE



Matériel nécessaire

Papier et crayon.



